



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 24-08-2026 /

Dossier complet le : 04-09-2026 /

N° d'enregistrement : 022628/KK P

1 Intitulé du projet

Rehabilitation d'une usine en commerces - Tarare (69)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

FONCIERE MOOS

Raison sociale

FONCIERE MOOS

N° SIRET

89094188300021

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

MOOS

Prénom(s)

Alexandre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les travaux consistent en la rehabilitation et la reconversion des ateliers META construits dans les années 60 sur la commune de Tarare en commerces et services. Actuellement, le tenement comprend un ancien bâtiment industriel servant d'atelier au chantier naval. Une extension adossée à ce bâtiment a été réalisée dans les années 2000, servant de bureaux. Un garage a également été construit vers l'arrière de la parcelle. La parcelle sur laquelle s'implante le projet est déjà donc artificialisée. Elle est majoritairement composée de graviers. Les rebords de la parcelle et des bâtiments sont actuellement enherbés et servent d'espaces de stockage aux coques des navires (cf annexe 8). Sur les abords sud et ouest de la parcelle, sept arbres de haute tige sont présents. (cf annexe 4). Les aménagements sont prévus sur deux niveaux pour une surface plancher totale de 1 936 m². Le projet s'implante sur une parcelle dont la surface totale est de 5 967 m². La surface concernée par les opérations est de 4 959 m². Le bâtiment accueillera 3 cellules commerciales indépendantes au rez-de-chaussée et 3 cellules d'activités en groupement au R+1. Le projet prévoit également la construction d'un parking de 78 places avec un revêtement perméable de type « Evergreen » dédié aux commerces, 20 racks à vélos.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est la rehabilitation et la reconversion d'une ancienne usine servant d'ateliers de chantier naval, en espace de commerces et services.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Par rapport à l'usine existante, le projet prévoit la rehabilitation de 1 068 m² et la suppression de 338 m². La demolition de l'extension servant de bureaux et du garage est necessaire pour permettre le projet (cf annexe 4). Les aménagements suivants sont prévus (cf annexe 9) :
RDC : - Cellule 1 : surface de 173 m² - Cellule 2 : surface de 295 m² dont 260 m² de surface de vente - Cellule 3 : surface de 409 m² dont 299 m² de surface de vente
R+1 : - Lot 1 : surface de 216 m² - Lot 2 : surface de 228 m² - Lot 3 : surface de 422 m² Une voirie faisant le tour du projet sera aménagée afin de permettre l'accès au bâtiment, au parking et à la voie de livraison à l'est du bâtiment qui sortira au niveau du chemin de la Grange-Cleard (cf annexe 4 et 8). De plus, un espace piéton longera les abords du bâtiment au niveau des vitrines. Les abords de la parcelle seront quant à eux végétalisés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le bâtiment accueillera 3 cellules commerciales indépendantes au rez-de-chaussée et 3 cellules d'activités en groupement au R+1.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (une demande de demolition est incluse) ; examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface parcelle projet Surface permis de construire Nombre places de stationnement Espaces verts Enrobe Toiture Panneaux photovoltaïques en toiture Parking Longueur bâtiment Largeur bâtiment Hauteur maximale bâtiment Surface totale plancher	(5 967, m ²) (4 959, m ²) (78, places) (1 265, m ²) (1 222, m ²) (1 092, m ²) (348, m ²) (1 380, m ²) (51,2, m) (21,1, m) (11,80, m) (1

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 29 Voie : Avenue Edouard Herriot

Lieu-dit :

Localité : 29 Avenue Edouard Herriot 69170 Tarare

Code postal : 69170 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°27'11"E Lat. : 45°53'23"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de la commune de Tarare : la parcelle du projet se situe en zone UIc, soit zone reservee aux activites economiques (artisanat, tertiaire, industrie) acceptant des activites commerciales (cf annexe 2)

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Sans objet.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La ZNIEFF de type I la plus proche du site d'étude se situe en environ 2 km au sud-est de ce dernier (« Carrière de Vindry » - IN : 820031314). La ZNIEFF de type II la plus proche du site d'étude se situe à environ 2,9 km à l'ouest de ce dernier (« Haut bassin versant de La Turbine » - IN : 820031384). (cf annexe 2)
En zone de montagne ?	☒	☐	La commune de Tarare est concernée par la loi Montagne. Cependant, le projet prévoit la réhabilitation d'une usine existante. De plus, le projet est implanté en continuité du tissu urbain existant, en zone UIc du PLU, conformément à l'article L.122-5 du code de l'urbanisme et conformément aux orientations d'aménagement de la commune.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	La commune est concernée par le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des routes départementales du Rhône pour la 4ème échéance (2024-2029). Cependant, aucune voie sur la commune n'est concernée par ce plan.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Le site se trouve dans le périmètre du Plan de Prévention des Risques Naturels de type Inondation Brevenne-Turbine approuvé le 22/05/2012. D'après la carte de zonage, la parcelle se situe en zone verte
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Approuvé le 22/05/2012
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Les bases de données en lignes (SIS/BASOL/CASIAS) ne font pas état de pollution au droit du tenement. Par ailleurs, l'ancienne activité n'étant pas classée ICPE, la réalisation d'un diagnostic de l'état des sols n'est pas obligatoire et celui-ci n'a pas été jugé nécessaire par les différentes parties dans le cadre de la signature du compromis
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun déblai n'est prévu pour le projet.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun remblai n'est prévu pour le projet.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet sera raccorde au reseau d'eau potable de la commune. Il sera également raccorde au reseau communal d'assainissement. D'après le portail gouvernemental sur l'assainissement collectif, la commune dispose d'une station de traitement des eaux usees d'une capacite de 74 417 EH. Concernant les eaux pluviales, un ouvrage d'infiltration du type « bassin d'infiltration externe » de 270 m3 sera mis en place pour
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Aucune zone naturelle ne se trouve au droit du site.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Aucun site Natura 2000 ne se trouve au droit du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle deja artificialisee.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La commune n'est pas soumise a un PPRT. D'après Georisques, la parcelle du projet se trouve également a proximite d'une canalisation de transport de gaz naturel (cf annexe 2).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site d'etude est concerne par les risques naturels suivants : - Seisme : alea faible (2/5) - Radon : alea important (3/3) - Retrait-gonflement des argiles : alea modere (2/3) De plus, la commune est concernee par un Plan de Prevention des Risques Naturels Inondations (PPRNi) de la Brevenne et de la Turbine, approuve le 22/05/2012. D'après la carte de zonage du PPRNi, la parcelle d'etude est situee dans une zone de risque modere.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucun risque sanitaire.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet s'implante a proximite d'une route departementale (D307) et de la zone industrielle de la Turdine. L'Avenue Edouard Herriot constitue l'une des entrees principales de la ville en direction de Lyon. Le projet n'engendrera donc pas davantage de trafic par rapport a l'etat actuel. De plus, le projet s'implante en peripherie de la commune, limitant ainsi l'impact du trafic sur le coeur de ville.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux : le projet engendrera des emissions sonores dues aux engins de chantier ainsi qu'aux differents travaux, en periode diurne uniquement. En phase d'exploitation : les emissions sonores seront liees
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet s'implante en peripherie de la D307 et a proximite de la zone industrielle de la Turdine ou de nombreuses activites commerciales et industrielles sont implantees et sources de bruit
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Phase travaux : vibrations temporaires dues aux engins. Phase exploitation : vibrations liees a la circulation des vehicules.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Des eclairages sont necessaires a l'usage du parking et leur utilisation sera limitee au strict necessaire. Ces emissions seront limitees aux horaires d'ouverture du site et nonctuellement aux livraisons des camions. De par sa
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	De par sa proximite avec la D307 et avec la zone industrielle de la Turdine, la zone du projet est sujette aux emissions lumineuses.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Le projet engendrera des rejets dans l'air lies aux engins de chantier durant la phase travaux, puis aux vehicules des clients, du personnel et de livraison en phase exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet engendrera un rejet d'eaux pluviales lie a l'impermeabilisation des sols. Un ouvrage d'infiltration du type « bassin d'infiltration enterre » de 270 m3 sera mis en place sous le parking (cf annexe 4 et 11)
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Infiltration a la parcelle.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les effluents seront collectés via le réseau interne du projet puis raccordés au réseau communal.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux : production de déchets non dangereux et inertes. Ces déchets seront gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées. En phase exploitation : les déchets seront liés à l'activité du site, avec la production de déchets non dangereux de type DIB. Ces déchets seront stockés sur site dans un local spécifique avant d'être extraits et gérés par des prestataires agréés et éliminés dans des filières appropriées.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Le projet s'implante sur une parcelle déjà grandement artificialisée. La majeure partie de la parcelle est en gravier pour la circulation des poids lourds.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Conservation d'arbres initialement présents et implantés en limite sud et ouest de la parcelle
Mesures de réduction : - Construction d'un parking de 78 places avec un revêtement perméable de type « Evergreen » afin de favoriser l'infiltration des eaux pluviales - Mise en place d'un ouvrage de gestion des eaux pluviales permettant l'infiltration des pluies de période retour inférieure ou égale à 100 ans et améliorant la situation à l'aval pour la gestion du risque inondation avec une incidence positive en termes de débit de rejet (cf annexe 11)
Mesures de compensation : - Plantation de 40 arbres dans les espaces verts du projet en compensation des 3 arbres qui seront abattus

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au vu des différents éléments de l'étude : - Le projet prévoit la réhabilitation d'une ancienne usine et s'implante donc sur une parcelle déjà artificialisée - Le projet n'est pas concerné par des risques technologiques majeurs ; - Le projet n'est pas situé dans un périmètre de protection de captage ; - Le projet n'aura pas d'impact négatif conséquent sur le fonctionnement global du trafic routier à proximité du site - Une partie de la toiture du bâtiment sera équipée de panneaux photovoltaïques afin de favoriser l'usage d'énergies renouvelables - Le parking disposera d'un revêtement perméable de type « Evergreen » afin de limiter l'imperméabilisation du site - Des mesures ERC seront mises en place pour limiter les impacts résiduels du projet sur l'environnement, notamment via l'aménagement des espaces verts du projet par la plantation

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou petitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom JACQUEMOND

Prénom Maylis

Qualité du signataire Chargee d'operations

À Saint-Etienne

Fait le 24-08-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)